

Délai pour avorter : nouvelle salve des féministes

Article rédigé par Source [genethique.org] , le 17 mai 2020

Source [genethique.org] Alors que le mouvement féministe se félicite de l'allongement du délai légal pour une IVG médicamenteuse à 9 semaines (cf. [En France, l'IVG médicamenteuse à domicile possible jusqu'à 9 semaines](#)), considérant qu'il s'agit d'un « *premier pas* », il réclame désormais un allongement du délai de 12 à 14 semaines pour l'IVG chirurgicale.

Leur revendication est relayée par 60 parlementaires issus « *de la majorité et de gauche, dont Laurence Rossignol, sénatrice et ancienne ministre des Droits des femmes, [qui] plaident également pour l'allongement des délais d'accès à l'IVG et la simplification de l'accès à l'interruption médicale de grossesse pour raisons psychosociales* » (cf. [IVG : vers l'utilisation de la détresse psychosociale pour des avortements hors délai ?](#)). A ce jour, plusieurs amendements en ce sens ont été déposés, tous ont été rejetés (cf. « [La vie est ce que nous avons de meilleur](#) »).

Pour aller plus loin :

- [Après avoir avorté, elle intente une action en justice pour alerter sur la douleur fœtale](#)
- [Pierre-Jean Chalençon revient sur l'IVG de sa compagne : "Je le regrette tous les jours"](#)
- [COVID-19 : les IVG médicamenteuses prescrites par téléconsultation](#)

17/05/2020 06:00